

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	34 (1905)
<b>Heft:</b>	5
<b>Rubrik:</b>	Chronique scolaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

raisonnée des radicaux, préfixes, suffixes, dérivés, composés, homonymes, les dictées préparées et le soin apporté à l'orthographe dans tous les travaux écrits.

9<sup>o</sup> Les dictées sont préparées en classe et au tableau noir par tous les élèves du même cours, puis elles sont données comme devoirs pour être repassées à la maison.

FISCH, *instit.*, à Ponthaux.

---

## Chronique scolaire

---

**Uri.** — Le 19 février écoulé, le village d'Andermatt célébrait le centenaire du doyen des instituteurs, M. Columban Russi. A cette occasion, les autorités de la localité, à la tête de la population de toute la vallée, ménagèrent au vénéré jubilaire un brillant cortège aux flambeaux, avec musique, chants, feux d'artifice et discours de fête.

Au milieu de l'allégresse générale, le président des écoles déposa solennellement sur les boucles d'argent qui parent encore la tête du vieillard la couronne de laurier si bien méritée par l'heureux jubilaire. Visiblement ému de l'honneur qui lui était témoigné et qu'il n'avait pas cherché, M. Russi remercia d'une voix forte et bien timbrée ses chers concitoyens.

Avec beaucoup d'émotion, il fit le récit de sa longue carrière d'instituteur et d'organiste. A 13 ans il tenait l'orgue et à 15 ans il était maître d'école. Pendant plus de 70 ans, il consacra ses forces à la cause de l'éducation. Toute sa vie fut empreinte de l'esprit religieux le plus profond. Malgré l'hiver, il assiste encore tous les jours à la Sainte Messe. Outre sa profession d'éducateur, il a rempli une foule de fonctions publiques : il fut président de la commune, officier d'état civil, secrétaire communal, etc. Quelle somme de travail représente cette carrière de 100 ans. Aussi, ce brave vieillard est adoré de toute la population qui l'a connu. Nous lui souhaitons encore une longue et heureuse retraite.

---

### Avis aux membres du corps enseignant

Il est porté à la connaissance des maîtres d'école que les journaux de classe ont été revus et corrigés. Nous pourrons les envoyer au plus tôt à toutes les personnes qui en feront la demande.

C'est par erreur que l'imprimeur du livre de lecture du 1<sup>er</sup> degré indique sur la première page que le prix en est de 0 fr. 45 ; le prix réel de ce manuel est de 0 fr. 50 depuis qu'il contient la partie du maître.

La liste des élèves ayant atteint la 7<sup>me</sup> année doit être réclamée aux préfectures.

*Dépôt central du matériel scolaire, Section A.*